

# ▶ JE PROCÈDE À LA RADIATION DE MA SOCIÉTÉ

Pour simplifier et sécuriser vos démarches, le centre de formalités de votre CMA vous propose de prendre en charge votre formalité grâce à son service d'accompagnement personnalisé

## Choisissez la formule qui vous convient :



Dans nos locaux



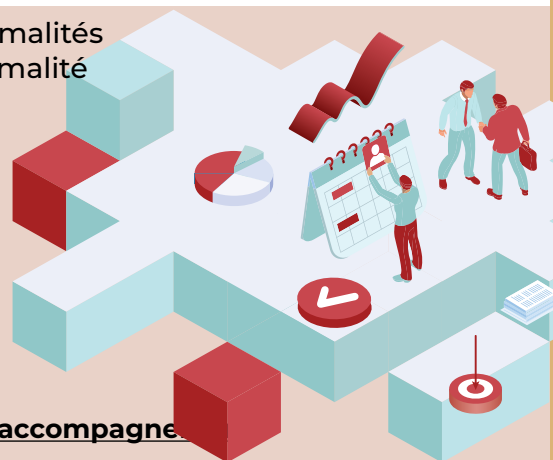
Par téléphone



En ligne



Retrouvez toutes les conditions et tarifs de notre **offre d'accompagnement**



## Quels documents dois-je fournir ?



**ACTIVITÉ ARTISANALE UNIQUEMENT** : joindre les pièces justificatives en **1 seul exemplaire**  
**ACTIVITÉ ARTISANALE ET COMMERCIALE** : joindre les pièces justificatives en **2 exemplaires**

### Ma déclaration



**Formulaire Cerfa M2 de déclaration pour la dissolution**



**Déclaration de radiation - Cerfa M4**



**Pouvoir**

Si la formalité n'est pas signée par le chef d'entreprise

**Inutile si vous choisissez  
notre accompagnement**

## Je suis le dirigeant / le liquidateur de la société



SI JE SUIS DIRIGEANT DE LA SOCIÉTÉ (MON NOM FIGURE SUR L'EXTRAIT KBIS) ET QUE JE SUIS NOMMÉ LIQUIDATEUR

**Aucune pièce me concernant n'est nécessaire**



SI LA SOCIÉTÉ A DÉSIGNÉ UN TIERS LIQUIDATEUR



**Pièce d'identité du liquidateur**

Pièce d'identité en cours de validité

Copie recto-verso avec mention "Certifiée conforme à l'original", datée et signée



**Déclaration de non-condamnation**

Signée avec filiation

**Inutile si vous choisissez  
notre accompagnement**



**POUR QUE VOTRE SOCIÉTÉ SOIT RADIÉE, VOUS DEVEZ D'ABORD PROCÉDER À SA DISSOLUTION ANTICIPÉE, PUIS À SA LIQUIDATION**

## ✓ Étape 1 : je procède à la dissolution de ma société



**Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire ou décision de l'associé unique décidant la dissolution et nommant le liquidateur et le siège de la liquidation**

Copie certifiée conforme par le liquidateur



**Journal d'annonces légales de dissolution ou attestation de parution de l'annonce légale**



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE



SI MON ACTIVITÉ EST AMBULANTE

Je restitue ma carte originale d'activité ambulante

## ✓ **Étape 2 : je procède à la liquidation définitive de ma société**



**Procès verbal de l'assemblée générale ou décision de l'associé unique prononçant la clôture des opérations de liquidation**

Copie certifiée conforme par le liquidateur



*En cas de boni de liquidation, le procès verbal doit être enregistré au service des impôts (sauf SARL à associé unique personne physique).*



**Journal d'annonces légales de liquidation ou attestation de parution de l'annonce légale**



**Comptes définitif de liquidation (comptes de clôture)**

Un exemplaire certifié conforme par le liquidateur

### **Justificatifs complémentaires**

#### **Pour la cessation de l'activité de taxi**




**Démarque définitive pour les taxis parisiens ou contrat de mise en location gérance de la licence**



**Arrêté municipal pour les taxis municipaux ou contrat de mise en location gérance de la licence**



### **Pratique**

Gagnez du temps et sécurisez votre création de micro-entreprise en choisissant **l'offre d'accompagnement personnalisé** de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ! 



### **Bon à savoir**


Les 2 étapes, dissolution anticipée et clôture de liquidation peuvent se faire séparément ou au même moment.


En cas de cessation temporaire d'activité, vous pouvez procéder à la "mise en sommeil" de votre société pendant 2 ans maximum, sans qu'elle ne soit radiée du registre du commerce et des sociétés. Il s'agit alors d'une formalité spécifique.

Si votre société rencontre des difficultés et qu'elle ne peut pas honorer l'ensemble des charges qu'elle doit, vous ne pouvez pas procéder à la radiation de votre société. Nous vous invitons à rencontrer un chargé de développement économique de la CMA qui vous accompagnera dans les démarches appropriées à votre situation.



### **Tarifs**

Consultez [nos tarifs ainsi que notre offre d'accompagnement](#) à la formalité. 

Si vous exercez une activité commerciale en plus de votre activité artisanale, [consultez les tarifs](#) sur Infogreffe. 

## **Pour nous joindre**



Un numéro unique : **0806 705 715**



**Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la CMA Île-de-France : [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr)